A LOUER.—[illegible] rue Bienville. [illegible]
B. & A. SOULIE,
3 sep — 56 rue Bienville, au 1er.

A LOUER A BAS PRIX—[illegible]
Une maison à deux étages, rue Marché entre Fort et St. Ferdinand.
Une [illegible] entre [illegible]
Une do rue St. Louis près Claiborne.
Une do rue Claiborne près St. Louis.
Une do rue [illegible] entre Domaine et Ste. Anne.
Une do [illegible] entre Royale et Bourbon, à deux étages.

[illegible] magasin [illegible]
CORDEVIOLLE & LACROIX.
Chartres, 132, entre St. Louis et Conti.

[illegible] M. ABADIO & GRAS, rue de la Vieille Levée No. [illegible]

GENIEVRE de Hollande, qualité supérieur, à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville.

VIN DE SAUTERNE—[illegible] caisses, à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville.

PAPIER A LETTRES—[illegible] caisses papier à lettre [illegible] à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville.

C[illegible] à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville.

A[illegible]—[illegible] à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville.

CAFE de la Havane en magasin, à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville.

CIGARES—Un assortiment des différentes marques de la Havane, constamment en mains et à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville.

PAR le navire O'Connell, nous avons reçu un nouvel assortiment de chapeaux à la mode que nous offrons à vendre à bas prix. FROST & Co. 10 Magasins.

B[illegible] pour nègres—Article supérieur du New Jersey en débarquement du navire O'Connell, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins.

MORUE fraîche en tambours et en caisses en débarquement et en magasin à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

MAQUEREAUX nouveaux—Nos. 1, 2 et 3, 40 barils 1/2 et 1/4 barils en débarquement et en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SALERATUS—30 barriques, par débarquement reçues, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

POIVRE—100 sacs frais de Sumatra, dernièrement reçus, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CAFE—[illegible] sacs prime vert de Rio à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

THE—[illegible] caisses impérial, poudre à canon, Young Hyson et Pouchong, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

E[illegible] de Vieille Pêche—[illegible] barils supérieur, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

GENIEVRE de Hollande—[illegible] pipes, marque Avena, Schiedam, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CLOUS—500 barriques assorties, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BLANC de Baleine—30 caisses, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SACS de Pierre—[illegible] de deux boisseaux et demi, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

VIN de Teneriffe—à 1/4 barriques, dernièrement reçues, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

PORC mess et prime à l'inspection, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

BACON—Jambons, épaules et plats côtés, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

FARINE—[illegible] barils fraîche superfine, marque St. Louis à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

GRAISSE—[illegible] barils et [illegible] barils prime; à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

MAIS—[illegible] sacs en bon ordre, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

HUILE de Baleine—1000 gallons huile blanchie en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

HUILE de Baleine—1000 gallons raffinée, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

CLOUS—marque Wheelhouse Iron & Co. en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

CORDAGES de Manille et goudronné, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

BOEUF—[illegible] barils prime, à l'inspection et à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti.

HUILE—100 paniers huile d'olive en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 45, Vieille Levée.

AVIS—MM. J. W. Arthur & Co. Philip Allener, A. Comstock et Matthews Dunning, consignataires par le navire Oceanus de New York, [illegible] ... HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

MARCHANDISES DIVERSES—20 barils maquereaux no. 2, 10 barils de no. 3, 11 barriques huile blanchie de baleine, 40 caisses savon no. 1, 76 livres chaque, 30 do. marque aigle 76 livres do. 75 caisses blanc de baleine assorties, en débarquement du navire John Minturn, à vendre par J. W. STANTON & Co., encoignure Magasins et Lafayette.

MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTH., reçoivent maintenant par le navire Oceanus, un bel assortiment de marchandises sèches, consistant en Linseys unis, Kerseys, Kerseys triple chaîne, coton pour nègres (nouveau dessins) coutil à matelats, couvertures croisées, étoffe pour tablier, [illegible] ... &c.

UN envoi de [illegible] de Lyon, première qualité, arrivé par le navire Shannon du Havre à vendre à bas prix par FORCADE & Co. 20, rue de Chartres.

REÇU par le navire Shannon, du Havre, et à vendre à bas prix pour du comptant:
Mouchoirs français, façon Madras, dessins nouveaux qualité supérieure.
Indiennes françaises nouvelles.
Mousselines laines double largeur.
[illegible]
Un assortiment d'articles pour tailleurs.
FORCADE & Co. 20, rue de Chartres.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.
LES soussignés reçoivent par l'Oceanus de New-York, et la barque Sarah-Hand de Philadelphie, un bel assortiment de marchandises de saison, qu'ils offrent à vendre à bas prix pour du comptant:
Circassiennes noires et en couleurs,
Indiennes [illegible] en couleurs,
do. cadrés,
do. bleu Merrimack et autres,
Mérinos noir et en couleurs pour robes,
do. bleu Marie-Louise,
Velours de coton noir,
Bombazette noires No. 1 à [illegible]
do. vertes et rouges,
Alépines noires diverses qualités,
Bombazines [illegible] 4/4,
Mouchoirs façon Madras, bas prix,
do. bleus pour nègres,
[illegible] laine et coton,
Linseys unis et à carreaux,
[illegible] et Domestiques bleu,
Un bel assortiment de Kentucky Jeans,
[illegible] Chaussettes écru,
do. blancs très grands,
do. noirs do.
Percales noires et en couleurs,
Cotons blancs 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 12/4,
[illegible]
FORCADE & Co., 20, rue de Chartres.

$5 DE RECOMPENSE.
Parti marron, lundi 28 du mois dernier, de l'habitation de Mlle Mojotte St. Amand, à cinq milles de la ville, paroisse St. Bernard, le nègre PETIT-LOUIS, âgé d'environ 40 ans, taille ordinaire, bel [illegible] ... La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui ramènera ledit nègre sur l'habitation.

LE soussigné ayant été nommé curateur de la succession de Jos. A. Bowen, invite les personnes qui ont des réclamations contre la succession à les présenter pour le paiement, et les personnes qui doivent à cette succession à venir payer. E. E. HARRIS, 79, rue Royale.

LES soussignés ont en magasin, et offrent à de bas prix, les articles suivants, plusieurs consignations:
14 balles couvertures de laine, françaises, pour nègres, à 3 points,
Vieille eau-de-vie de Cognac, supérieure,
Vin rouge de diverses qualités, en barriques,
Vin rouge en caisses, des marques les plus estimées et d'autres à bas prix,
Vin blanc en tierçons,
Amandes fraîches, à coques tendres,
Marasquin, Curaçao, et anisette,
Bouchons [illegible]
JOURDAN & BRANDES, No. 65, rue Royale.

AVIS AUX TAILLEURS—Cachemir noir, satin de laine, casimir français, drap de soie, serge noire, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

MARCHANDISES d'automne, mérinos en pièces, regalignes, habits et pantalons, mérinos, pantalons caomir [illegible], à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

CHAPEAUX de soie français—[illegible] caisses chapeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

C[illegible] de do. 100 do. chemises coton écru, 40 douzaine [illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

PARAPLUIES—36 parapluies 30 à 32, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

GRAINES FRAICHES POUR JARDIN.
Le soussigné a le plaisir d'informer les personnes qui se fournissent habituellement chez lui qu'il vient de recevoir par la barque Shannon, arrivant de France, un choix assortiment de Graines fraîches pour jardins potagers et de fleurs [illegible] ...

COUVERTURES FRANÇAISES.
200 BALLES do. très pelues, Granières, pesant 6 liv. 3/4 à 8, grande largeur, [illegible] à vendre par J. MAGEE, 35, rue St. Louis.

A LOUER à bas prix pour [illegible] les boutiques [illegible] Nos. 33 et 35 [illegible] Vieille Levée [illegible]
HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.

[illegible] DE SOCIETE.
LES soussignés ont formé une société sous la raison de REYNAUD & FALLON, pour la transaction des affaires de commission.
P. REYNAUD,
B. FALLON.

PEACHES.
AUX Habitants et Tenanciers [illegible] Cercles pour barriques, [illegible] CHARLES LAFFON, [illegible]

AVIS LEGAUX.

Pierre Lee vs. [illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District—[illegible] ... Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire à la somme de [illegible] ... conformément à la section 34 d'un Acte de la Législature de cet Etat, intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées," approuvé le 7 février 1829.
Thibodeaux, ce 26 août 1843.
M. BOURG, shérif.

Joseph Bément vs. les héritiers de Joseph Daigle.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District—Lafourche Intérieure—A M. les héritiers de Joseph Daigle et à tous ceux que cela peut concerner, sachez: Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du deuxième district judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai, ce 16me jour d'août 1843, saisi un certain morceau de Terre situé dans cette paroisse, mesurant vingt arpents de face plus ou moins, rive droite du Bayou Lafourche, et à peu près trente milles au bas de Thibodeaux, borné au dessus par les terres de la veuve Etienne Boudreaux, au dessous par celle de Henri Maxile.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire à la somme de quatre cents piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin en face de la dite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général de levée et chemin de cette paroisse, au dit plaintiff, et les frais de ce procès, conformément à la section 34, d'un Acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodeaux, ce 26 août 1843.
M. BOURG, shérif.

Daniel Nettleton vs. Veuve Etienne Boudreaux.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Lafourche Intérieure—A la veuve Etienne Boudreaux et à tous ceux que cela peut concerner, sachez: qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Deuxième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai ce quinzième jour d'août 1843, saisi un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, mesurant quinze arpents de face plus ou moins, rive droite du Bayou Lafourche, et à peu près trente milles au bas de Thibodeaux, borné au-dessus par les terres des héritiers de Goché, au-dessous par celles des héritiers de Joseph Daigle.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour satisfaire à la somme de quatre cents piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin en front de la dite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse au dit plaintiff, et les frais de ce procès conformément à la section 34 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodeaux, ce 26me jour d'août 1843.
M. BOURG, shérif.

Daniel Nettleton vs. Lorenzo Munson.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District—Lafourche Intérieure—à M. Lorenzo Munson et à tous ceux que cela peut concerner, sachez: Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du deuxième district judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai, ce 15me jour d'août 1843, saisi un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, mesurant cinq arpents de face plus ou moins, par à peu près quarante de profondeur plus ou moins, rive gauche du Bayou Lafourche, et à peu près trente milles au bas de Thibodeaux, borné au dessus par les terres Geneviève Magnon, au dessous par celle de Henri Maxile.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire à la somme de trois cents cinquante piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin en face de la dite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, au dit plaintiff, et les frais de ce procès, conformément à la section 34 d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodeaux, ce 26me août 1843.
M. BOURG, shérif.

Daniel Nettleton vs. Henry Maxile.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Lafourche Intérieure.—A M. Henry Maxile, et à tous ceux que cela peut concerner, sachez: qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du deuxième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai ce quinzième jour d'août 1843 saisi un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, mesurant [illegible] arpents de face plus ou moins par à peu près quarante de profondeur, [illegible].
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour satisfaire à la somme de trois cent cinquante piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin au front de la dite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse au dit plaintiff, et les frais de ce procès conformément à la section 34 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodeaux, ce 26me jour d'août 1843.
M. BOURG, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 18,722—Raymond Forstall vs. ses créanciers—4 septembre 1843—Sur lecture et enregistrement d'un tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que toutes les personnes y intéressées aient à déduire dans les dix jours de la première publication du présent ordre, les motifs pour lesquels ledit tableau ne serait pas homologué et les fonds répartis conformément au dit tableau.
Bureau du Greffier, N. O. le 4 septembre 1843.
C. WEYSHAM, Député Greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 30 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 40 onces de pain pour dix cents pendant la semaine qui commencera lundi, 4 courant.
Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, c'est à dire 50 onces. WM. FREBET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 1 septembre 1843.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de DEGELOS & GRAS, pour la transaction des affaires de commission en générale.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1843.
PIERRE A. DEGELOS.
JOSEPH M. GRAS.
Encoignure des rues St. Louis et Levée.

IL est par le présent notifié aux créanciers de Louis Moreau, décédé, de présenter leur compte en règle au soussigné administrateur de la succession pour paiement. JEAN RIVIERE, Encoignure Hevia et Philippa.

SUCRE brun de la Havane à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis.

TABAC de Cuba en feuilles, en carottes et tripe, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis.

CIGARES de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis.

VINS de Madère et d'Oporto, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis.

BOIS de Campêche, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis.

GRAINES pour oiseaux, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis.

GENIEVRE—[illegible] barils genièvre américain, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

CAFE DE JAVA—150 sacs, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

INDIGO—[illegible] surons prime de Caracas, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

SUCRE—[illegible] boucauts sucre de la Louisiane, récemment reçus et à vendre par B. & A. SOULIE, 65, Bienville au 1er.

LES soussignés demandent cinq ou six bouviers pour aller sur une habitation à quatre lieues de la ville. B. & A. SOULIE, 56, rue Bienville, au 1er.

CHARBON—30 boucauts de Philadelphie en débarquement de la barque Sarah Hand, et à vendre par T & S TOBY & BOGERT, 70, rue du Camp.

PORTER et Ale—10 barriques porter de Philadelphie, 17 do ale et 47 barriques do, en débarquement de la barque Sarah Hand, à vendre par T & S TOBY & BOGERT, 70, rue du Camp.

HABILLEMENS—10 caisses chemises, Hickory, commend et Marlmac, aussi [illegible] coton, blanc avec devant plissé, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

BRODEQUINS—100 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes, enfans et pour nègres, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu—Salamandre patentés et améliorés de Robertson et Rich, petites et moyennes dimensions à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

BALANCES patentées de Stevens, pesant de 600 à 3000 livres, constamment en mains et à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

FARINE—[illegible] barils farine de choix, en débarquement du steamer Madisonian à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

BISCUITS de Boston à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

CUIVRE en feuilles—20 caisses pour chaudronniers, dimensions assorties, en [illegible] supérieur, en magasin et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

CHAUX vive de Thomaston, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 47 Commune.

CIMENT, briques à feu, plâtre de Paris et plâtre à plâtrer constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acquéreurs, par G. BEDFORD, 47 Commune.

A LOUER—Le magasin No. 47 rue Bienville, actuellement occupé par MM. Hugo C. Gildemeister & co., s'adresser à SCHMIDT & co, 86 Bienville.

GRAINES de jardin, fraîches, garanties de la récolte de 1843.—Le soussigné vient de recevoir par le navire John Minturn de New York, et par la barque Sarah-Hand de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches de jardins, consistant en Ognons, choux, carottes, laitue, épinards, navets, pois, etc. Le tout d'excellente qualité. W. DINN, 11 Commune.

BLANC de baleine—[illegible] caisses New Bedford première qualité, en débarquement du navire John Minturn et à vendre par HARROD, DARLING & Co.

HUILE—Un assortiment général d'huile d'hiver, d'été, en barriques et barils [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co.

SUCRE de la Louisiane [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & co.

CHAUSSURES—[illegible] souliers et brodequins de différentes descriptions, à vendre en magasin par FROST & co. 10 Magasins.

HABILLEMENS—Chemises rayées et [illegible] à vendre par FROST & co. 10 Magasins.

CHAPEAUX—Nouvelles formes, assortis pour hommes, dernièrement reçus et à vendre par FROST & co. 10 Magasins.

HUILE D'OLIVE—[illegible] paniers et 30 caisses en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co., 45 Vieille Levée.

[illegible] HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
ORDONNANCE concernant les [illegible] de la Nouvelle-Orléans.
RESOLU [illegible] ... la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] ... la Charité de la ville de la Nouvelle-Orléans, et l'autre moitié au profit de dénonciateur.
Résolu de plus que toute ordonnance ou parties d'ordonnance contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent rappelées.
(Signé) PAUL BERTUS, Président.
Approuvé le 31 août 1843.
(Signé) WM. FREBET, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
ORDONNANCE concernant les Chalands, Barges, Bateaux Plats, Embarcations, etc., etc.
Art. 1er. Résolu que dorénavant les droits de Levée suivants seront perçus de toutes barges, bateaux plats, pirogues et autres embarcations:
Sur toutes barges mesurant 70 pieds ou plus de longueur, ... $12
Sur do. mesurant moins de 70 pieds, et dont le port n'excèdera pas quinze tonneaux, ...
Sur toutes embarcations de cinquante ...
Sur toutes embarcations dont le port sera de quarante tonneaux plus ou moins, servant au transport des cordes, ménages, bois et autres produits ou marchandises, par chaque voyage et par tonneau, ... 25 cts.
Art. 2. Résolu de plus que tout chaland, barge, bateau plat, embarcation, etc., etc., qui, de la municipalité à laquelle il aura payé la taxe et dans laquelle il sera attaché, se transportera dans une des autres municipalités, paiera de droit à cette dernière municipalité 75 cents par jour.
Art. 3. Résolu que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent rappelées.
(Signé) C. ROSELIUS, président.
Approuvé le 20 juin 1843.
(Signé) WM. FREBET, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
ORDONNANCE
Concernant les voitures à lait dans la ville de la Nouvelle Orléans.
RESOLU qu'à partir du 1er. août 1843, il sera prélevé sur tous propriétaires de voitures à lait une taxe semblable à celle prélevée sur les propriétaires de drays, charrettes &c. dans les trois municipalités, et ils seront sujets aux mêmes règlemens et responsabilités que celles relatives aux dits propriétaires de drays, charrettes &c. dans le cas où ils ne se conformeraient pas aux ordonnances maintenant en vigueur.
Il est de plus résolu que toutes parties d'ordonnance contraires aux dispositions de la présente sont et demeurent rappelées.
Signé C. ROSELIUS, Président.
Approuvé le 12 juillet 1843,
Signé WM. FREBET, maire.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Bureau, No. 45, rue du Camp.
Capital complant ... $300,000
Assure contre les risques du feu, de la mer et du fleuve.
WM. A. GASQUET, Président.
CH. BRIGGS, Secrétaire.

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.
LES tableaux des taxes d'Etat sur les propriétés foncières et les esclaves, de cette partie de la paroisse d'Orléans comprenant les municipalités No 1, 2 et 3, seront ouverts le lundi 14 du courant, au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et resteront exposés jusqu'au 15 septembre inclusivement.

BOIS DE CONSTRUCTION
ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETE
CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY, Encoignure Carondelet et Villeré.

$500 DE RECOMPENSE
SERONT payées par nous, pour l'arrestation et la conviction ou telles informations qui pourront amener l'arrestation et la conviction des trois hommes qui ont attaqué et maltraité notre jeune frère Josiah, le 16 du courant.
WM P. CONVERSE,
THOS. M. CONVERSE,
de la maison Converse & Co.

VIEILLE Eau de vie de Cognac—6 demi pipes, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

CLOUS—200 barillets fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

INDIGO de Manille, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

RAISINS verts de Malaga, en débarquement du navire John Minturn, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

HUILE d'olive—30 paniers à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.

CAFE de Java—A vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.

BLANC de Plomb—30 barillets extra No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30, Commune.

HUILE de Vitriol—20 carboys, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30, Commune.

BACON—40 barriques jambons et plats côtés de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.

GRAISSE—7 barils, 4 1/2 do. et 13 barillets, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.

PORC mess—300 barils, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.

JAMBONS—120 barils supérieurs enveloppés pour famille, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.

MAIS—[illegible] sacs blanc, en très bon ordre, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

SAVON—100 caisses en débarquement de la barque Sarah Hand, 50 livres chaque, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.

CUIR français—1 caisse cuir verni de la manufacture de Nys & Co; 1 caisse veau ciré, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis.

INDIGO—7 surons d'indigo de Guatemala, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis.

CERISES à l'eau de vie fraîches et au détail, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis.

COUVERTURES françaises—Couvertures 3 points de Montpellier, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis.

MAIS—[illegible] sacs en débarquement et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 63 Camp.

FARINE—2000 barils en débarquement et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 63 Camp.

GRAISSE—[illegible] fréquins et 150 barils graisse en feuilles en magasin et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 63 Camp.

PORC—400 barils mess, à l'inspection de Bossat, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 63 Camp.

TOILE et Corde d'emballage—300 pièces et [illegible] rouleaux à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 63 Camp.

CHAPEAUX—300 caisses formant un bel assortiment, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins.

CUIR de Buffalo—Un petit lot en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille-Levée.

MELASSES—[illegible] barils à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

CHARBOIS de Bois—En lots convenables aux acheteurs, à vendre par B. & A. SOULIE, 56, rue Bienville, au premier.

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage—600 pièces toile "Pow Loom" 800 rouleaux corde et 3200 livres ficelle, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

BACON—20 barriques jambons et plats côtés, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

BRIQUES à feu, anglaises, écossaises, de Baltimore et de Pensacola; ciment hydraulique, plâtre de Paris, craie à plâtrer, table blanc, constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par G. BEDFORD, 47 Commune.

A VENDRE par le soussigné: Peaux de veau vernies (patent leather) de Nys & Co. G. M. LUCAS, 30, Bienville.

THE—[illegible] petites poudre à canon 6 livres chaque en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

CHECKS sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par La Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'Incendie.

BOUTEILLES françaises en caisses de 100 chaque, dernièrement reçues, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 51, Vieille Levée.

AMANDES—20 balles S. [illegible] Amandes, en magasin et à vendre par PETERS & MILLARD.

CIMENT, Plâtre de Paris, Briques à feu, etc.—[illegible] barils ciment hydraulique, 50 do Plâtre de Paris, 40 milliers briques à feu anglaises et écossaises, 30 milliers briques à feu de Pensacola, à vendre à bas prix en lots à la convenance des acheteurs, par G. BEDFORD, 47, Commune.

HABILLEMENS pour nègres—[illegible] caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins.

BRODEQUINS pour nègres—30 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins.

CHAPEAUX de feutre—30 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins.

ESPRIT de thérébentine—10 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30, Commune.

MARCHANDISES diverses—100 sacs Café Rio et Java; 300 barils sucre en pains, des raffineries de Philadelphie; 200 caisses Thé qualités assorties; 100 barils genièvre; 10 quarts barriques eau-de-vie, 5 demi-pipes eau de vie de Cognac, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

COUVERTES Françaises 3 points de Montpellier, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis.

SAVON—100 caisses marque de Jackson No. 1, en débarquement du navire Palmyra, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane.

MOULINS à coton de l'Aigle—Améliorés, constamment en vente par TUFTS & HOBART, 20, Douane.

CORDAGE de Manille, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

CHAPEAUX CASIMIRS NOIRS pour hommes en débarquement du navire St. Mary et à vendre par FROST & Co. 10 Magasins.

ARTICLES DIVERS—30 sacs vieux Café du gouvernement de Java,
40 balles Café vieux Moka,
100 boîtes Thé noir et vert, 1re. qualité,
15 Fromages d'anana,
10 barils Tabac coupé de Made. Millery, à vendre par PETERS & MILLARD.

MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTHERS—reçoivent par le navire Sto. Mary un assortiment de calicos, coton écru, denims bleus, balles coton, coutils à matelats, drap grande largeur, etc.

NOUVEAU MEDICAMENT PATENTE.
LES PLAQUES ELECTRO-MAGNETIQUES de LA[illegible], pharmacien à Paris—pour les rhumatismes, [illegible] ... F. CUSACHS, pharmacien, Encoignure Condé et St. Philippe.

CHAUX [illegible] de Thomaston—[illegible] barils chaux de pierre, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune.

CAFE de Ri[illegible] en débarquement [illegible] à vendre par [illegible] F. BEDFORD, [illegible]

CAFE de Bal[illegible]—[illegible] à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 73, Camp.

BLANC DE BALEINE—[illegible] caisses Cronkite, New Bedford, en débarquement du navire Oceanus, à vendre par ... 44 Vieille Levée.

SACS en gros—30,000 de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

FARINE—50 barils superfine en magasin, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 73, Camp.

QUININE—150 onces américaine de Rosengarten et Denis, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30, Commune.

HUILE D'OLIVE—100 paniers qualité supérieure, en débarquement du brick Williams de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. rue St. Louis Nos. 11 et 13.

VIN FIN—6 barriques vin rouge [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

VIN EN CAISSE—[illegible] caisses vin de choix vieux en bouteilles et en demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

CHAPEAUX DE SOIE—[illegible] caisses chapeaux de soie français, à vendre pour clore une facture, par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

CHEMISES—Chemises de toile à jabot.
Chemises de toile françaises et américaines.
Chemises de coton devants en toile, un grand choix, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

CHAUSSETTES—300 douzaines chaussettes françaises et allemandes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

ABSYNTHE—10 caisses absynthe suisse.
40 caisses cerises [illegible]
40 do vin de Frontignan en bouteilles et demi de do. [illegible]
34,000 bouchons.
65 caisses [illegible] de Marseilles.
15 do. cheniés à l'eau de vie.
40 do. [illegible] champagne, etc., etc., à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

GRILLES EN FER CREUX—Six grilles en fer pour tombeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

PARAPLUIES DE SOIE—116 parapluies de soie française 30 et 32 pouces, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

BEURRE de Goshen—[illegible] fréquins et [illegible] 1/2 do, convenables pour l'usage des familles, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette.

FARINE—60 barils superfine en débarquement du steamer Denison, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

FARINE de maïs—10 barils en débarquement du steamer Denison, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

BACON—Plats côtés et épaules en barriques, bon article, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

SEL américain et anglais, en caisses et barils, en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

HUILES de baleine, de lin et de tanneurs, constamment en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

CHAUX de Thomaston—300 barils actuellement en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune.

CIDRE—[illegible] barils très supérieur de Newark, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp.

CHANVRE—30 balles de Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

AVOINE—[illegible] boisseaux, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant par G. ORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.

SEL—1000 sacs gros et fin de Liverpool, à vendre en magasin à des prix réduits, par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.

PORC—74 barils prime, à l'inspection de Bossat, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co, 102, Gravier.

FARINE nouvelle—100 barils, dernièrement reçus et à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75, Tchoupitoulas.

BACON—[illegible] barriques plats côtés, à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75, Tchoupitoulas.

CUIRS FRANÇAIS pour bottes,
2 caisses veaux vernis,
do. do cirés,
en débarquement du navire St. Léon et à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis.

VIEILLE EAU-DE-VIE de Cognac et eau-de-vie de Champagne—6 demi-pipes vieille eau de vie de Cognac de 1815, 1re preuve; 7 do. eau de vie de Champagne de 1841, 1re preuve, en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis.

MACHINES à nettoyer le coton approuvées de Carver. Les agents pour ces machines seront toujours prêts à les vendre à des prix réduits. J. GREEN & BRO. 92, Gravier.

PLOMB de chasse de toute de tous numéros, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St Louis.

VIN de Sherry—10 pipes très vieux et de première qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis.

SAVON—[illegible] caisses Winchester No. 1 et 2, en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis.

BLANC de Baleine—100 caisses en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, St. Louis.

BACON—[illegible] plats côtés, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

BEURRE—100 barillets supérieur de l'Ouest, dernièrement reçu, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

SEL—[illegible] caisses sel de table, d'Angleterre, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

FICELLE—[illegible] livres, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

TABAC—[illegible] caisses, Missouri et Virginie, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

HARENGS fumés—200 caisses actuellement en débarquement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 73, Camp.

CHAUX de Thomaston à flot—1000 barriques, en débarquement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.

ARDOISES faitières et toutes dimensions et qualités, à vendre à bon marché en magasin en lots à la convenance des acheteurs, par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

ARDOISES dernièrement reçues, à vendre et 25 000 grandes dames, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164 Camp.

TUILES pour fourneaux—1000 excellentes qualités à vendre à bon marché par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

CLOUS pour [illegible]—80 boîtes contenant poivre, gingembre, canne, clous de girofles et poivre de Cayenne, en débarquement et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

COUPEROSE—[illegible] barils en débarquement de la barque Kilby et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

CIDRE—10 barils en débarquement de la barque Kilby, et 10 barils en magasin, garanti doux et en parfait ordre, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp.

BEURRE—[illegible] fréquins et 6 demi fréquins, beurre supérieur des laiteries, enveloppés dans du sel pour l'usage des familles, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp.

EAU de fleurs d'oranger—35 douzaines eau de fleurs d'oranger, triple, à vendre par VALETON FRERES, No. 92 rue St. Charles, sous le Verandah.

TAMARINS—Une vingtaine de quarts tamarins, nouvellement reçus de la Martinique, à vendre par VALETON FRERES, 92, rue St. Charles, sous le Verandah.

FARINE—[illegible] barils et 50 demi do fraîche, en débarquement, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

TOILE, corde et ficelle d'emballage, 100 pièces, 300 rouleaux et 50 balles, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras.

TABAC manufacturé—100 caisses en magasins, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

WHISKEY de Monongahela—16 barils très vieux, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

MORUE—[illegible] tambours et 300 caisses morue fraîche, en débarquement du brick Commonwealth, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.

CHAPEAUX—15 caisses chapeaux à bas prix, noirs et de Russie, reçus par le navire Vicksburg, et à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.

BRODEQUINS de nègres—30 caisses brodequins Russett, cuirs tannés à l'écorce de chêne, manufacturés dans le New Jersey, et reçus par le Vicksburg, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.

FARINE—[illegible] barils farine fraîche de St. Louis, en magasin et à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.

PORC—Quelques barils porc mess, prime, à vendre pour clore une consignation par HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.

GRAISSE—[illegible] barillets et 20 barils, positivement de première qualité, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.

CORDES—[illegible] rouleaux cordes d'emballage du Missouri, en débarquement du bateau à vapeur Caledonia, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée.

CHANDELLES—[illegible] caisses blanc de baleine, en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée.

NOIX DE MUSCADE—5 barils en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée.

VIN—[illegible] barriques vin rouge, en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée.

CAFE de Rio en magasin, à vendre par WILLIAM FREHN & co, 86 Douane.

BLANC de plomb de New York [illegible], à vendre en magasin, par WILLIAM FREHN & co, 86 Douane.

VIN de Bordeaux en magasin et à vendre par WILLIAM FREHN & co, 86 Douane.

COUVERTURES de laine, françaises, supérieures, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co. 86, Bienville.

SABLE—161 tonneaux convenables pour lestage, à vendre à bord du navire Nashville, d'Augusta. S'adresser au capitaine à bord, ou à BOUTIN, GALLY & Co. 58 Royale.

CHANGE sur Boston—Deux traites sur Boston à 60 jours de vue, une de $1000 et une de $800, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 30 Commune.

CIRE d'abeille—Un petit lot à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

FARINE—[illegible] barils en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras.

CHANDELLES de suif—[illegible] caisses, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 51, Vieille Levée.

BOTTES et Souliers—[illegible] caisses formant un assortiment général en débarquement du navire Palmyra, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.

CHAUX—[illegible] barriques chaux fraîche de Thomaston, en débarquement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co.

CAFE de la Havane—[illegible] en débarquement du brick T. Gasset, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune.

EAU-DE-VIE de [illegible], à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune.

BOUCHONS à vendre par MANUEL BLASCO, 36 Commune.

AMANDES [illegible] ... à vendre par MANUEL BLASCO, 36 Commune.

CIGARES de la Havane—[illegible] ... à vendre par MANUEL BLASCO, 36 Commune.

ETOUPE—[illegible] ballots de Russie, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille-Levée.

HUILE de tanneurs—44 barils en débarquement du navire Colombo, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

LETTRES de change sur Paris—de 1000 francs, à 30 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée.

BEURRE de Goshen—10 fréquins, bien bon, en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

DROGUERIES—Quinine; vanille 1re. et 2de. qualités; huile d'amandes douces, pure et fraîche, amandes amères, en débarquement et à vendre par F. CUSACHS, au coin des rues Condé et St. Philippe.

WHISKEY—50 barils rectifié et 10 do. de Monongahela à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

CAFE de la Havane—300 sacs café de la Havane, première qualité, en magasin et à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti.

CHANDELLES—30 caisses, en débarquement de la barque Charles-Williams, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

EAU DE VIE de Cognac—30 demi pipes de preuve, de différentes marques et garanties, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée.

PLOMB—1,500 saumons de plomb en débarquement du steamboat Louis, à vendre par MERLE, BEYLLE & co., 45 Vieille Levée.

COGNAC—30 1/2 pipes et 40 1/4 barriques, en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 13, St. Louis.

PEET & MORTON,
(De la maison ci-devant Peet & North),
MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL,
No. 17, RUE DE CHARTRES,
REÇOIVENT par le John Minturn, en sus de leur précédent stock, et offrent à vendre à bas prix, pour du comptant:
70 caisses indiennes américaines,
40 balles toile à chemises, écrue, 3/4,
22 balles cotonnade Log Cabin,
15 balles toile à draps, écrue de Walham, 4/4,
20 balles toile à draps Indian Head, 4/4,
12 balles coutil écru, 15 dito étoffe rayée,
6 balles flanelle croisée, pour lits,
10 balles cotonnade croisée, de fantaisie,
20 caisses coton blanc à chemises, 4/4,
7 caisses coton à draps, 5/4, et 4 do. do. 12/4,
7 caisses jeans de Kentucky, assortis,
4 caisses batiste coton noir,
4 caisses flanelle de Canton, blanche,
1 caisse mousseline suisse, blanche,
7 caisses excellent drap anglais,
3 caisses gambroons superfins, 4 do. kersey,
2 caisses bottes à la grecque, assorties,
2 caisses chaussettes blanches en coton, 4 do. do. grises,
3 balles coton en coton, noire et blanche,
1 caisse mousselinette de l'Inde, 1 caisse linon Bishop,
6 caisses fustian noir, et boutons en soie assortis,
1 caisse bretelles argentées et boutons à straps,
3 caisses gommes élastiques,
6 caisses jaconets blancs 4/4 et 8/4,
3 caisses [illegible] à la mode,
4 caisses lasting noir, 3/4 et 4/4,
1 caisse gros du Rhin, excellente qualité,
2 caisses bonnets de nuit pour femmes.

A VENDRE par les soussignés:
Vins de Marseille en barriques et 1/2 barriques,
Vins de Montferrant, en barriques,
Do de St. Julien Médoc,
Do de Léoville,
Do de St. Emilion,
Do de Madère, en quarts de pipes,
Do d'Oporto, en quarts de pipes,
Genièvre de Hollande en pipes, barils et dames-jeannes,
Cognac 4me. preuve, en 1/2 pipes et quarts.
J. F. BERCIER & Co. 54. Ville Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
E. CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur de prévenir leurs habitués et le public en général, qu'ils ont transporté leur magasin du No. 86, encoignure Chartres et Bienville au No. 132 de la même rue, entre Conti et St. Louis, magasin qu'ils occupaient précédemment, et qu'ils n'avaient quitté que pour cause de l'incendie dont ils ont été victimes le 5 janvier dernier.
Nouvelle Orléans, 30 août 1843.

A VENDRE par le soussigné: Eau-de-vie, Vins et Liqueurs:
[illegible] demi pipes, vieux Cognac de preuve, qualité supérieure,
14 demi-pipes dito, 1re preuve, qualité très supérieure,
200 caisses [illegible], bon ordinaire,
150 caisses dito, en qualité supérieure,
100 paniers Anisette supérieure de Champagne,
60 caisses Absynthe suisse, qualité supérieure,
45 caisses Kirschwasser, do.
G. M. LUCAS, 30, rue Bienville.

A VENDRE par le soussigné:
[illegible]
G. M. LUCAS, 30, Bienville.

Vente par le Marshal.
Eckels, Fils & Co. vs. T. [illegible] Bartlett [illegible]
EN vertu d'un ordre [illegible] ... la C[illegible] ... dans la salle de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale [illegible] ...
Tous les droits, titres, intérêts et réclamations desdits [illegible] ... F. M. Gordon, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions: comptant.
C. CLAIBORNE, Marshal.

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de J. C. Malrot.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Vitiaier, exécuteur testamentaire de feu Jean Claude Malrot, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
AND. D. DORIOCOURT,
Député Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Sarah Gibney.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Félix Connelly, exécuteur testamentaire de feue Sarah Gibney, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Pascal Gombault de Janvry a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession, vacante de feu François Chenia, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

Succession de Simon Ferette.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph De Fornari, curateur de la succession de Simon Ferette, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle Orléans, le 9 août 1843.
CHANGE—Cette Banque tire sur Londres et New York.
WM. E. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 17 août 1843.
UN dividende de trois pour cent a été ce jour déclaré par cette Banque. Ce dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, à dater du lundi 28 du courant.
W. E. LEVERICH, Caissier.

SANGSUES MONSTRES.
Reçu par le Kilby, de New-York, des Sangsues hongroises et suédoises, garanties, à vendre au nouveau Dépôt, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, No. 306. Mr. Trasforest les posera aux personnes qui le désireront. On trouvera toujours dans le même établissement: de la Farine de lin, fraîche, Moutarde, Potasse, Arrow-Root, Fécule de pomme de terre, Tamarin, Sel d'Epsom, Crême de Tartre, Huile de Palmachristi, Alun, Rob anti-syphilitique du docteur Giraudeau de St. Gervais, et beaucoup d'autres articles à vendre à très bas prix.
F. TRASFOREST.

SANGSUES.
REÇU par les derniers arrivages de Barcelone, de France et de la Havane, CINQUANTE MILLE SANGSUES que l'on vendra aux prix les plus réduits. L'entrepôt général de la rue du Quartier No. 46, s'est arrangé de manière à fournir au public, pendant toute la saison, des sangsues GARANTIES, comme suit:
Sangsues petites, TROIS cents.
do moyennes, CINQ "
les choix grosses, DIX "
L'entrepôt établit une succursale, au coin des rues Orléans et Bourbon, afin de faciliter ses habitués du centre de la ville, mais le principal établissement et les Réservoirs sont RUE DU QUARTIER, No. 46, entre Condé et Vieille Levée.
RENAUD PETITBIEN.
Deux domestiques se chargeront de la pose des sangsues si on l'exige.

SANGSUES.
83000 dernièrement reçues par le navire Doucelon.
Le soussigné informe le public qu'il est actuellement prêt à vendre à son Dépôt général, en gros et en détail, toute espèce de Sangsues d'Europe, aux prix les plus modérés.
J. B. RUBONI,
187, rue de Chartres.
Une porte de la rue St. Pierre, à l'ancien magasin d'écusson.

SANGSUES.
TRENTE MILLE SANGSUES de première qualité supérieure, Hongroises, de Hambourg, Nantaises et Espagnoles, à vendre à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 34. Les prix des dites sangsues est à deux pour SIX SOUS et un quart, jusqu'à DOUZE SOUS et demi. Le chef de l'établissement garantit toutes les qualités, et se charge lui-même d'en faire l'application si on le désire, comme étant sa profession depuis nombre d'années, et les transportera aux lieux indiqués par ordre.
J. P. SOUBIRAN.

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!!
"Ecole du soldat et de peloton."
VOUS êtes requis de vous réunir tous les vendredis soir, à 7 heures (à dater d'aujourd'hui, 25 août) à l'arsenal de la Compagnie, passage de la Bourse, pour instructions.
Par ordre du capitaine,
E. PERRILLIAT, sergent major.

COUVERTURES en laine, pour nègres.—Un envoi de couvertures 3 points pour nègres, à vendre par TOOLE & BARRIERE, 20 Chartres.

REÇU par le St. Léon du Havre et à vendre par les soussignés:
Bretelles coton, tricotées, sans boucles à boutonnière,
Fromages véritable pâte grasse, très bala,
FORCADE & Co, 20, Chartres.

HUILE raffinée de Baleine—47 barils, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

HUILE de Baleine—100 gallons huile épurée d'hiver en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

CHANDELLES de Suif—Moulées très dur, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

HARENGS—300 caisses excellents harengs, chargement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co.

HUILE de baleine et blanc de baleine en débarquement du navire Monsoon, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.

MARCHANDISES du pays—En débarquement du navire Palmyra, et à vendre par le soussigné:
10 caisses coton bleu 3/4, à chemises,
5 do. de Indiennes, jolis dessins.
ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu, Salamandre de Robertson et Rich, de Salamander, de différentes dimensions, en débarquement de la barque Kilby, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

CHAPEAUX de soie, bordés, bridés, larges et étroits, reçus par le navire St. Léon, venant du Havre, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 33, Conti.

INDIGO—8 surons prime de Caraques en débarquement de la barque Kilby, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

VENTES DE SHERIF.
Charles [illegible] ... dans la salle de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, au coin de cette ville, [illegible] ...
Un lot de terre situé dans le carré dans cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Condé, Quartier, Hôpital et la rue Levée [illegible] ... désigné par le numéro [illegible] ... Condé, sur 80 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les circonstances et dépendances [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
D. AUGUSTIN, Shérif de la Cour de Paroisse.

SPECIFIQUE CONTRE LA FIEVRE JAUNE.
IL n'y a peut-être pas de médecin qui doute qu'il n'y a qu'une sorte de maladie nommée fièvre convulsive, depuis l'intermittente bénigne jusqu'à ces cruelles fièvres, la fièvre jaune et la peste; ce sont des inflammations des membranes muqueuses, des voies digestives, accompagnées de toutes les complications et de toutes les modifications qui ont si longtemps caché leur vrai caractère, et les présentaient comme un groupe de fièvres pernicieuses qui entraînaient au tombeau les sept huitièmes de ceux qui avaient le malheur d'être atteints de la contagion. Si à présent que leurs causes, leurs symptômes sont mieux connus, le nombre de leurs victimes est encore immense, je n'entreprendrai pas une description prolongée de ces maladies; mais une expérience de plus de dix années, en toujours couronnée du succès, m'ayant convaincu de l'efficacité de spécifique contre la fièvre jaune, je l'offre au public dans la conviction intime que j'ai de sa supériorité sur toute autre médecine connue.
L'office du docteur MARCHAND est rue de Bourbon, au coin de la rue St. Louis, où il sera depuis le jour jusqu'à sept heures, et depuis onze heures jusqu'à trois. Il donnera aussi ses soins aux maladies secrètes dans trois jours de grâce. Il guérit en deux minutes, sans opération chirurgicale et sans douleur, le mal de dents, considéré comme maladie du périoste.

MARCHANDISES D'AUTOMNE, par les derniers arrivages de Boston et New-York, à vendre par les soussignés:
Coton blanc et écru 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4 de large,
Do blanc 12/4 pour draps d'une seule largeur,
Flanelle, rouge, blanche, jaune et verte,
Satinet noir et couleur,
Casimir, nouveautés,
Cotonnade Log Cabin et Harrison,
Bonnets petits carreaux bleu et couleurs assorties,
Indiennes nouveautés, variés bleu et autres,
Do deuil et demi-deuil,
Balzorine do do
Percale noire et couleur,
Nanquin en soie et en laine, pour tailleurs,
Piqué blanc et couleurs do do
Satin pour doublures do do
Boutons en soie et autres do do
Soie à coudre, des meilleures marques,
Ouvré et damassé pour nappes et serviettes,
Mousseline damassée riche pour rideaux,
Fil [illegible] et autres,
Chaussons écrus supérieur,
Agrafes, aiguilles et épingles,
Percale et jaconet blanc, très belle qualité,
Mousseline suisse unie et à carreaux,
Indiennes à meubles, imprimées et unies,
Ouvrée de Russie et crash pour torchons,
Russie blanche et écrue.
Pour Habitations:
Coton Lowell 7/8 et 4/4,
Linsey et Kersey, très épais,
Do do du Kentucky, croisé,
Couvertures Greniers, de 3 points, supérieures,
Do américaines, Duffle,
Do do 12/4, très belle,
Cotonnade très belle et forte,
Une grande quantité d'autres articles, à vendre à bas prix pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD, 25, rue de Chartres.

PEET & MORTON
(Anciennement Peet & North),
Marchands en gros de Marchandises sèches,
No. 17, rue de Chartres,
REÇOIVENT par le navire Ste. Mary et offrent vendre à bas prix pour du comptant: Cotonnades Log Cabin, Ginghams un total, étoffe pour tabliers, indiennes à la mode, assorties, batistes, indiennes bleues et orange, mousseline suisse, 10 balles toile à draps 6/4, 5 caisses toile à chemises 4/4, 3 caisses doublures pour tailleurs, bombazets noir numéros assortis, 3 caisses toile blanche pour chemises 7/8, 10 balles do. à draps 6/4, 10 balles toile écrue 3/4, [illegible] indiennes françaises, etc. etc.

MARCHANDISES SECHES,
(Montant le fleuve.)
NORTH & BROTHERS recevront par le navire John Minturn (montant actuellement le fleuve) quelques belles marchandises sèches, consistant en partie en:
Doublures de fil écru, de do laine rouge,
Linge de table en fil écru, diapré yeux de perdrix,
Silésie couleurs claires, Satinettes imprimées,
Mouchoirs de poche, de soie, épingles de Londres,
Bretelles gomme élastique, agrafes,
Soie à coudre en couleur, ouate blanche et noire,
Mouchoirs imitation foulard, coton pour nègres,
Fourrure de Poogee, drills bleus,
Foulards bordure unie, coutil à matelats,
Denims, coton écru 3/4, drap grande largeur,
Toile à chemises Yankee,
Quelques caisses belles indiennes.

MARCHANDISES SECHES.
LES soussignés viennent de recevoir par les navires Alabama, Washington, Oconolgee et Union de New-York, un nouvel assortiment de marchandises pour la saison, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:
Indiennes en couleurs claires et foncées.
do. deuil et demi-deuil.
do. bleu merrimack et autres.
Bon teint à grands et petits carreaux.
Ginghams à carreaux pour robes.
Cotonnade pour pantalons et pour robes.
Percales blanches jaconet et coton batiste.
do. brochées et mousselines à raies et à carreaux.
Bazin et jaconets blancs à mille raies.
Bas de coton blancs et couleurs, pour femmes et enfans.
Bas blancs et en couleur, très grands.
Chaussons de coton, blancs et en couleurs, pour hommes et pour enfans.
Gants en fil et en coton, blancs et en couleurs, pour hommes et pour femmes.
Flanelles blanche, verte, rouge et jaune, unies et croisées.
Mouchoirs blancs et en couleurs, pour la tête.
Percale noire et en couleur.
Toile d'Irlande et de Paris, par pièce et demi-pièce.
Ouvré damassé pour nappes et serviettes.
Nappes damassées 8, 9, 10, 12, 14, 16, 18, 20 et 24 quarts.
Serviettes damassées ouvrées, en toile et en coton.
Courtepointes en piqué, 10, 12 et 14 quarts, et Couvertures.
Cachemirs noirs et en couleurs, pour pantalons.
do. légers, pour enfans.
Draps noirs et en couleurs.
Kentucky, Jeans et Satinets.
Bobinet uni, 6, 8 et 10 quarts.
Cotons blancs supérieurs.
Toiles à draps, 5, 6, 8, 10 et 12 quarts.
Crêpe noir et Soie d'Italie, noire, grande largeur.
Mousselines de laine et Berges en laine, noires et en couleurs.
Velours noir, de soie et en coton.
Schals en laine, 4, 5, 6, 7 et 8 quarts. Mousseline laine Thibet et en coton.
Aiguilles, Epingles et Agrafes.
Galons, Lacets et Cordonnets.
Bobines de coton, Taylor, Alexander, Orelles, Anderson et Renard.
Cravates en soie, Mouchoirs de soie, pour poche.
Boutons de nacre, pour chemises et pour gilets.
do. pour habits et gilets.
do. en métal et en os, pour pantalons.
Bretelles en soie, élastiques, en coton et en laine.
3, 4 et 5 quarts Cotons blancs et écrus.
Cotonnade densine, Coutil bleu croisé, Coutil à matelas.
Kerseys, coton rayé pour chemises, Linseys unis et à carreaux, coton Lowell, Fil patenté, noir, bleu, gris et en couleurs, Bordures pour matelas.
TOOLE & BARRIERE, No. 20, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTHERS reçoivent actuellement par les navires Colombo, Kilby et Vicksburg, un grand assortiment de marchandises sèches, consistant en
Coton Lowell,
Linseys Lowell,
Indiennes bleues Merrimack,
Indiennes noires Merrimack,
Chaussettes de coton bleu,
Chaussettes de coton écru,
Toile à draps en fil 12/4,
Do. 12/4,
Diapré de fil damassé 6/4,
Do do 7/4,
Do do 8/4,
Do do 9/4,
Do do 10/4,
Rasoir-melon diaprées,
Toile de Buckram,
Soie noire à coudre,
Jeans blancs,
Jeans de satin blanc,
Batiste noire,
Drap anglais grande largeur,
Drap américains grande largeur,
Mouchoirs de Madras,
Jeans écrus,
Toile à draps écrue,
Mouchoirs de batiste de fil,
Toile lisière dorée,
Linon grande largeur,
Couvertures croisées,
Boutons de nacre (assortiment complet)
Agrafes,
Cotons en bobine,
Bombasin noir et vert,
Bretelles de différentes descriptions,
Epingle: pour coiffure,
Lastings et boutons d'habit,
Boutons d'habit, en satin et autres de toutes descriptions.
Aussi:—10 caisses indiennes assorties, dessins nouveaux.

BANDES DE BILLARDS—NOUVEAU PROCEDE.
M. ANTOGNINI, Menuisier-Billardier.
RUE BOURBON, No. 368,
OFFRE au public un nouveau procédé pour garnir les bandes de billard. Ce procédé qui n'appartient qu'à lui seul, a l'avantage d'empêcher les billes de sauter et d'être d'une solidité à toute épreuve. Il est garanti pleinement par M. ANTOGNINI, qui n'en reçoit le prix que lorsque la supériorité en a été constatée. Il a été déjà mis en usage dans plusieurs des principaux établissements de cette ville et il a donné les résultats les plus satisfaisans.
Les personnes de la campagne qui désirent faire garnir les bandes de leurs billards, n'auront qu'à envoyer ces bandes à l'adresse ci-dessus; elles seront mises en état et renvoyées dans le plus bref délai.
M. ANTOGNINI offre également à vendre plusieurs bons billards d'occasion, français et américains; aussi draps de billard, queues, billes, jeux de trente-et-un, etc.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 239, rue Royale. Exiger la signature ci-apposée à chaque boîte.

Tuyaux de Plomb patentés de la Manufacture de W. W. Thompson, de St. Louis, Missouri.
LE manufacturier appelle l'attention du public sur l'excellence de ses tuyaux de plomb fabriqués d'après un procédé non-seulement nouveau et patenté (dont il a le privilège exclusif pour tout le pays Ouest et Sud-Ouest des Alleghanys) et de qualité bien supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'alors.
Les tuyaux de plomb patentés sont remarquables par l'uniformité de leur épaisseur, l'exactitude du calibre, le fini parfait du poli des surfaces intérieures et l'absence totale de fentes, brèches ou tout autre défaut, leur très longue dimension sans [illegible] ... Toutes ses dimensions ordinaires de 1/8 jusqu'à 5 pouces, le même établissement fabrique aussi pour l'usage des habitants et autres, des tuyaux de plomb très légers pour conduire l'eau de source à des distances très éloignées et pour tout autre objet.
Tout ordre transmis au soussigné, agent de la manufacture, sera exécuté à aussi bas prix que l'article le plus commun. J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

A VENDRE par le soussigné à prix réduits: 15 barriques vin St. Julien, en bouteilles, 10 do vin vieux St. Julien pour famille, 5 demi do vin vieux, Haut Talence, 10 do vin vieux blanc Sauterne et Barsac, 20 barriques vin de Marseilles de Grenache, 15 tierçons vin de Porto imitation, 5 do excellent vin de Madère, 2 do vieux vin Sherry, 1000 do 20 barils vinaigre de vin blanc, 100 paniers vin de Champagne marque Napoléon, Lanniers, etc. etc., 1,000 caisses vin de Bordeaux des meilleurs crus, 30 do vin de Bordeaux diverses marques, [illegible] ... 200 do liqueurs assorties de Paris et de Bordeaux, 1,000 boîtes sardines et petits pois, 30,000 bouchons, 5 caisses prunes de Bordeaux en jarres et en boîtes.
J. B. LORBILER, Encoignure Royale et Douane.

[illegible] ... FORCADE & Co.

PAR LE REGISTER.
SUCCESSION de Veuve François Pascalis Labarre.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi cinq septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu de quatre ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le 1er en date du 7 septembre 1839, et un en date du 7 octobre 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de veuve François Pascalis Labarre, et aux fins d'effectuer un partage entre les héritiers, le terrain ci-après décrit, savoir:
Un terrain en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Philippe, Royale, Condé et Dumaine, ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St. Philippe, sur soixante pieds de profondeur (sujet à une contestation relativement à la limite du côté de la rue Royale) sur lequel se trouvent deux maisons, l'une à étage en briques, et l'autre briquetée entre poteaux, cuisines et dépendances.
Conditions:—Un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, lesquels billets seront divisés par coupons, et en cas de non paiement à échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Carlile Pollock, not. pub.

Succession de François alias Bonhomme Keraiou h. c. l. et de Thérèse Doiveaux f. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI vingt-cinq septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu de deux ordres de vente rendus par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, un en date du 19 août 1843 et l'autre en date du 24 août 1843, il sera vendu pour compte des successions François alias Bonhomme Keraiou h. c. l. et de Thérèse Doiveaux f. c. l. le lot de terre ci-après décrit, dont une moitié indivise appartient à la succession de François alias Bonhomme Keraiou h. c. l. et l'autre moitié indivise à la succession de Thérèse Doiveaux f. c. l. savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Annunciation de cette ville, à l'encoignure des rues Pacanniers et Rinnard, désigné par le numéro un de l'îlet numéro trente trois, mesurant soixante pieds de face à la rue Pacanniers, sur cent vingt pieds de face à la rue Richard; ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui sont dessus.
Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
AND. D. DORIOCOURT, Dep. Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Amédée Ducatel not. pub.

Succession de Charles Louis Garnier.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI, dix-huit septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Louis Garnier, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Un lot de terre au faubourg Marigny, près de la ville, rue des Français, entre les rues Amour et Bons Enfants, ayant un pied américain, vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue des Français, quatre-vingt-quatre pieds sur la ligne qui sépare le dit lot à gauche de la propriété de Dutreuil Fauchet, et d'une forme irrégulière de côté droit, ensemble les bâtisses et améliorations.
Huit lots de terre situés dans le district pour l'agrandissement du faubourg Washington, désignés au plan No. quatre du dit faubourg, déposé au bureau de C. Pollock, notaire en cette ville, par les Nos. 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79 et 80.
Conditions de la vente: Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Amédée Ducatel, notaire public.
Les plans des propriétés ci-dessus décrites seront exhibés le jour de la vente.

Succession de Michael Murphy.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MARDI, dix neuf septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Michael Murphy, les lots de terre et esclaves ci-après décrits, savoir:
1o. Trois lots de terre désignés par les numéros un, vingt sept et vingt huit, de l'îlet No. 49. Le lot No. Un forment l'encoignure des rues Claiborne et Canal, mesurant vingt six pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Claiborne, borné du côté de la rue Darbigny par le lot No. 28. Les lots numéros vingt-sept et vingt-huit, sont contigus et mesurent chaque vingt six pieds cinq pouces et trois lignes face à la rue du Canal, et s'étendant en profondeur cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles. Lesdits trois lots sont contigus et les améliorations qui sont dessus consistent en une maison à étage, une cuisine à étage et une écurie à étage d'environ soixante pieds de long, deux autres, etc., les banquettes sont en briques et les lots sont remblayés.
2o. Deux lots de terre désignés par les numéros onze et douze de l'îlet No. vingt-neuf, étant contigus et mesurant chacun vingt-six pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Claiborne, et s'étendant en profondeur cent cinq pieds neuf pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Ledit lot No. douze, formant l'encoignure des rues Jackson et Claiborne; ensemble les améliorations qui sont dessus qui consistent en une maison à étage, les banquettes sont en bois et sont également remblayées.
3o. Le lot numéroté un de l'îlet numéro vingt, mesurant vingt six pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Claiborne, et s'étendant en profondeur cent cinq pieds neuf pouces et trois lignes entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des rues Jackson et Claiborne.
4o. Le lot numéro deux de l'îlet numéro vingt, contigu au lot numéro un ci-dessus, mesurant vingt six pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent cinq pieds neuf pouces et trois lignes, entre lignes parallèles. Les lots ci dessus sont décrits sur un plan fait par Jh. Pilié, voyer de la municipalité No. deux, en date du 1er. mai 1840, et déposé pour record en l'étude de D. L. McCay, not. pub.
5o. Un lot de terre désigné par le numéro dix neuf, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Jackson, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds six pieds six pouces face à la rue Jackson sur cent six pieds six pouces de profondeur, mesure américaine, entre lignes parallèles ledit lot formant l'encoignure des rues Jackson et Claiborne.
6o. Un lot de terre désigné par le numéro dix huit, dans l'îlet compris entre la rue Canal, Jackson, Robertson et Claiborne, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Jackson, sur cent six pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les deux lots sont contigus et remblayés; les banquettes sont décrits sur un plan fait par Frederick Wilkinson, voyer général, en date du 16 mars 1839 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, not. pub.
Cuff, nègre âgé d'environ 41 ans,
Mary, négresse, âgée d'environ 26 ans, et son enfant Milly, d'environ trois ans.
Conditions de la vente:—Les propriétés foncières une moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit. Les esclaves une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, et en cas de non paiement à échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement final, etc. ... sauf quitte à retarder le paiement desdits billets. Les esclaves ne seront livrés que lorsque les conditions de la vente auront été remplies, et seront aux risques des acquéreurs par la vente.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. Y. Lewis, not. public.

Succession de Jean Pierre Jacques Borly alias Stanislas Borly.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MERCREDI, le treize septembre 1843, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Pierre Jacques Borly, alias Stanislas Borly, l'esclave ci-après nommé, savoir:
PRINCE, nègre âgé d'environ trente neuf ans.
Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à six mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave vendu, le dit billet en cas de non paiement à échéance, portera un intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub.

Succession de Clémentine Belleny, f. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MERCREDI, treize septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Clémentine Belleny, f. c. l., les lots de terre et esclaves ci-après décrits, savoir:
Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, près de cette ville, désignés par les Nos. quatorze et quinze de l'îlet No. 65, au plan dressé le 29 mars 1836, par L. Bargt, et demeuré annexé à un acte de vente passé devant Louis Féraud, ci-devant notaire, le 4 avril 1836, suivant lequel plan lesdits deux lots de terre, qui sont contigus, mesurent un pied américain trente pieds chacun de face à la rue Prospère, sur une profondeur égale de chaque côté, de cent cinquante-neuf pieds dix pouces trois lignes entre lignes parallèles; l'dit îlet No. soixante-cinq compris entre les rues St. Avide, Mandeville, Prospère et d'Ezpagne.
Eliza, négresse âgée d'environ 22 ans, avec ses deux enfans nommés Juliette, étant paralysée, âgée de six ans environ, et Théodoric, âgé d'environ trois mois.
Marie, négresse âgée d'environ 40 ans.
Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Louis F. Mauresu, notaire public.

Succession de Marie Louise alias Aimée Livaudais.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
JEUDI le quatorze septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Louise alias Aimée Livaudais, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un terrain situé en cette paroisse, formant l'encoignure aux rues Richard et de l'Annonciation, mesurant soixante pieds de face à la rue de l'Annonciation, sur cent-vingt pieds de profondeur à la rue Richard, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent dessus.
Conditions:—Une moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur la propriété vendue.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Cuvillier, notaire public.

Succession de Charles Bosalles.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MERCREDI, vingt sept septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Bosalles, l'esclave ci-après nommé, savoir:
MERCELITE alias NORMANTE, griffonne, âgée d'environ trente ans, adonnée à la Boisson.
Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à échéance lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Louis Amédée Ducatel not. pub.

Succession de Joseph Gorl.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI, deux octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Gorl, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Daphné, négresse âgée d'environ 26 ans, et ses deux enfans, Henry âgé d'environ 5 ans, et Mary, mulâtresse âgée d'environ 6 mois.
Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. Lerbond Tarpean, notaire public.

SUCCESSION de Jean Roesler.—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi treize septembre 1843 à [illegible] ... dans la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Levée, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er. septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Roesler.
Les effets mobiliers appartenant à la dite succession et consistant en tapisseries, fauteuils de peintures, vernis, huile, [illegible] etc.
Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

AVIS AUX MESSIEURS.
[illegible] Brodequins et Souliers [illegible] ... rue Royale No. 269.

VENTES DE CE JOUR.
PAR J. B. BLACHE.
[illegible] Aujourd'hui mardi 5 septembre, à midi, au magasin de [illegible] Lacoste, rue Royale, No. 155, 10 barriques Vin vieux St. Emilion, St. Julien, Médoc et Château Margaux, depuis 4 ans dans le pays.

Vente de Meubles, &c. par consentement des parties.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON
IL sera vendu à l'encan, mardi 5 du courant, à 10 heures et demie, au magasin de A. Willox, rue Royale No. 110, Une quantité de Meubles de maison, tels que Lits, Matelas, Toilettes, Tables en marbre, Glaces, Chandeliers en cristal et en argent, Tables à jouer, Tables à manger, Armoires, Bureaux, Chaises, de acajou et paille, etc.
Conditions: comptant.
La vente des [illegible] ... du propriétaire de la maison.

PAR A. FERNANDEZ & Co.
[illegible] de L. Hendrickson.
IL sera vendu samedi 9 septembre 1843 à midi, à la Bourse St. Louis, les Lots de Terre Nos. 20 et 26 de l'îlet No. 660, situés au faubourg Tréme, ayant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue d'Enghien, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues St. Jean Baptiste et St. Avide.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, à dater du 27 mai 1843.

VENTES A L'ENCAN.
Bateau d'agrément du voilier WATER LILY.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan le mercredi, 6 septembre, à midi, au nouveau Bassin où il est actuellement amarré,
Le superbe bateau d'agrément du voilier WATER LILY, construit d'excellents matériaux à Boston, et parfaitement fini; il est entièrement chevillé en cuivre et en très bon ordre. Ce bateau est pesté et se calme en bon état, et se marche ne peut être surpassé par aucune des embarcations de cette dimension. Il a été bord au beau comme en cuivre qui aurait parler s'il le fallait.
Ce bateau peut être examiné à tout moment avant l'époque de la vente.
Conditions à la vente.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mardi, 12 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,
Les esclaves ci-après nommés, tous non seulement garantis des vices et maladies prévus par la loi, mais recommandés comme bons sujets, n'étant vendus que par besoin.
Alfred, âgé d'environ 21 ans.
Caroline Warren, négresse âgée d'environ 26 ans.
Caroline Johnson, mulâtresse âgée de 16 ans.
Aura, négresse, âgée de 16 do.
[illegible], nègre, âgé de 30 [illegible]
Conditions:—Un tiers comptant, la balance dans 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

H. DE GOER & RIFFLARD,
Importeurs de Marchandises sèches, françaises, anglaises et allemandes.
REÇOIVENT AUSSI:
MARCHANDISES DU PAYS, MANUFACTURÉES, et toutes espèces de Marchandises de laine et de coton, pour nègres et pour habitation.
NOUVELLE-ORLEANS, No. 25, rue de Chartres.
H. DE GOER, Paris.
J. RIFFLARD, Nlle.-Orléans.

AVIS AUX HABITANTS.
L. DUPERRON,
&
E. DELCAMBRE,
DRS. DENTISTES.
280, RUE BOURBON,
Entre St.-Philippe et Dumaine.
ONT l'honneur de prévenir les habitans de St.-Charles, St. Jean Baptiste, Donaldsonville, Lafourche, les Attakapas, etc., que le Dr. E. DELCAMBRE passera toute la mauvaise saison dans les divers endroits avec l'intention d'y exercer sa profession. Messieurs L. Duperron et E. Delcambre garantissent toujours leurs ouvrages et leurs opérations, préviennent les personnes qui honoreront M. Delcambre de leur confiance, que si dans la suite elles avaient quelques réclamations à faire, leur établissement qui est permanent à la Nouvelle Orléans, y ferait promptement droit. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance à M. E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents artificielles, les obturateurs et les râteliers complets, pour lesquels ils ont procédés nouveaux qui assurent la réussite de l'opération.

AVIS DE DENTISTE.
D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patients sans délai.
Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instants, et il détruit le nerf à la dent en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais ce ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'extrémité de la membrane interne, ou nerf.
Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les quelques personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience.

Rev W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarlen,
J. W. Stanton,	L. E. Generally,
C. P. Young,	C. W. Toba,
E. Morton Quiré,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Baltimore,
H. Page,	E. Mossland.

Wm. Sherman.
En détruisant primitivement le nerf avec un remède on évite la douleur de sa faire pour une dent à pivot comme se le faisait par l'ancienne méthode, ce qui détruit tout.

DR. BLANCHARD,
Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.
POSE les dents artificielles, sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfants, et corrige la déviation de leurs dents.
Il a une longue expérience et une pratique spécieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, pour l'art du dentiste, de tout ce qui concerne la conservation des dents de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subis par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus préférable que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber lui-même quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune douleur, et n'exige qu'un quart de minutes.
Recemment inventé pour orifier les Dents.
Or guéri [illegible] ...
Nouveau [illegible] (Ser Platinum) pour plomber le dents.
Litho-Caustique, application fait cesser à l'instant même la douleur [illegible] ...
Elixir pour [illegible] les gencives et consolider les dents vacillantes.
Eau dentifrice [illegible] ... la vertu de conserver les dents.
Eau-de-vie de g[illegible] rectifiée, pour donner du ton aux gencives [illegible].
Opiat ou quinine pour nettoyer et fortifier les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessous les dents.
A son Cabinet, rue Royale No. 180, entre St. Louis et Conti, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés.

PLATINA-CEMENT.
M. ACHILE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une solidité très grande, parce que celle de l'émail naturel des dents et en conservant plusieurs années, sans pouvoir produire, de ma à rendre l'extraction inutile.
No. 66, rue Royale, entre Douane et Bienville.

DROGUERIES—1400 liv. moutarde noire récolte de nouvelle récolte, 6000 liv. orge perlée, 150 liv. camphre raffiné, 300 liv. gomme arabique, 400 liv. arrow root, 200 liv. mousse en sorte, 200 barils graine de lin, 6 barils casse, [illegible] tamarin, à vendre à bon marché par F. CUSACHS, Au coin des rues Condé et St. Philippe.

PATE PECTORALE de mou de veau, de Degenetais, [illegible] ... A. CUSACHS, Au coin des rues Condé et St. Philippe.

PROVISIONS [illegible] marché—J. B. LORBILER encoignure Vieux Carré de Douane, offre à vendre au riche et complet assortiment de épiceries, Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs, Les Marchandises, les familles qui se trouvent [illegible] ... trouveront [illegible] en gros et en détail:
Sucre en pains [illegible] double raffiné, de No. 1 à 6, sucre en poudre [illegible] sucre brut Louisiane (prime), café de la Havane, de Java, de Moka, de Rio, thé de toute [illegible] qualités, riz créole et de la Caroline, jambons de [illegible], entiers de 6 à 10 liv. fumés au sucre, et tous enveloppés, boeuf fumé, langues de boeuf fumées, saucissons de Lyon et de Marseilles, beurre en barils et demi-barils [illegible] ... harengs blancs et [illegible] ... [illegible] macaroni et vermicelle de Bordeaux, chocolat, [illegible] ... huile d'olive de Nice, vinaigre de vin blanc ... savon du Nord (extra) amidon du Nord, moutarde, [illegible] ... Biscuits de soda et du Nord. confitures de [illegible] ... fromage de Gruyère, de Hollande, [illegible] ... Enfin un assortiment de vins et liqueurs de toute qualité, à très bas prix.

A VENDRE par les soussignés—100 barils et caisses sucre raffiné de Boston, [illegible] ... 100 barils morue, [illegible] ... NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SUCRE RAFFINE—[illegible] barils sucre en pains de Boston, [illegible] ... PETERS & MILLARD, Nos. 36 et 38 Vieille Levée.

REÇU par le navire Tippecanoe, venant de Bordeaux, [illegible] ... CASTAING & LOMBARD, 33, rue Conti.